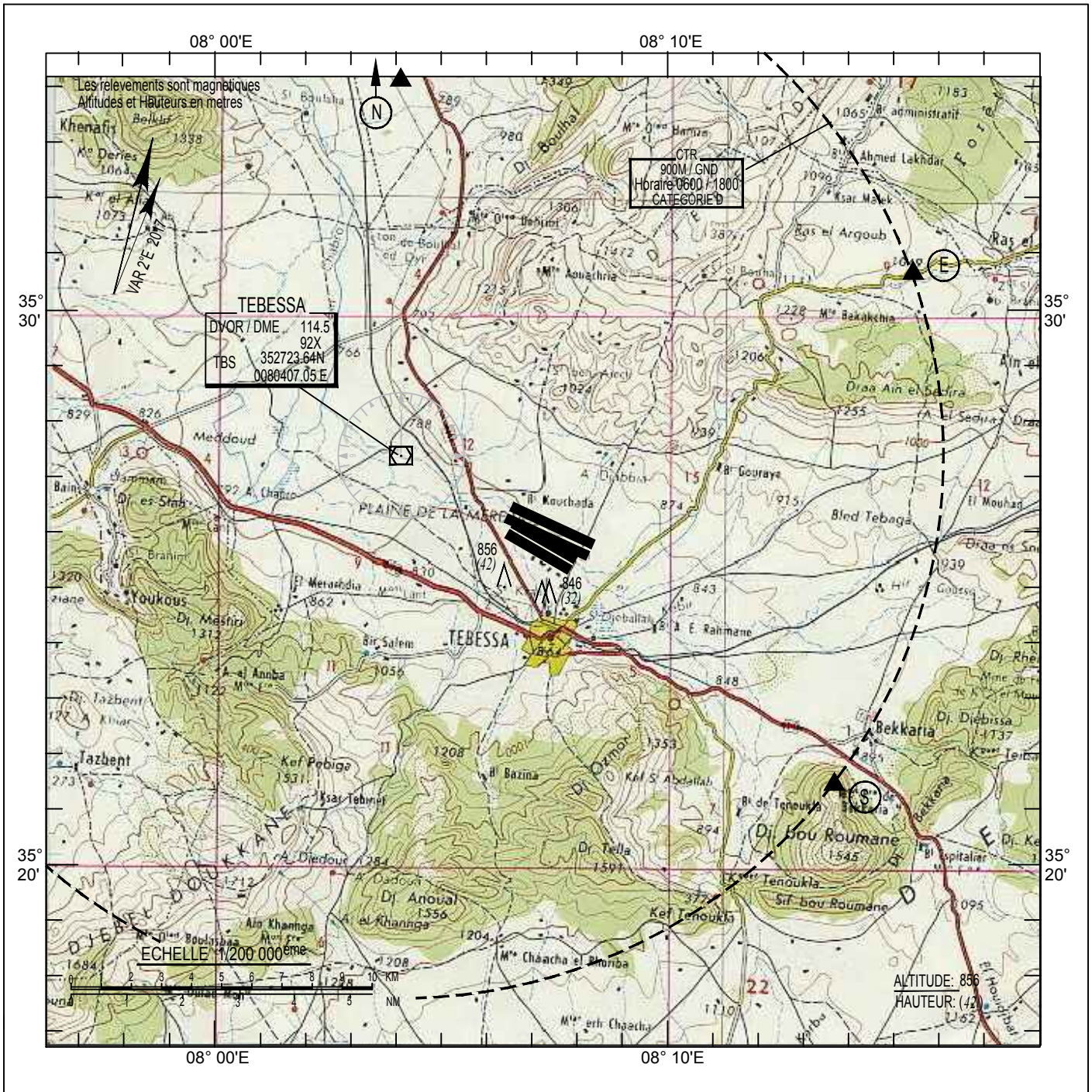


ALT. AD : 810 M

Les hauteurs sont déterminées  
par rapport a l'altitude de l'AD

TWR : 118.1, 119.7(s)

CARTE D'APPROCHE A VUE - OACI -



### CTR DE TEBESSA

Vols VFR: Signaler sa position en l'un des points (N.E.S) ou l'autorisation de rejoindre le circuit sera demandée ( HGT 300M ).

Vols VFR Speciaux: Suivre les itinéraires indiqués a l'arrivée l'autorisation du controle en N ou E : Le controle pourra autoriser ces vols quand la visibilité horizontale > 3000M et visibilité verticale 200M ( HGT 300M )